

Janquêt s' mèt' a griper, a griper, et puis a louquî, a louquî avou s'main d'zeûs ses oûys.

— « O nèni, alez, soûr : bé sûr, nos fâret co roter pus lon. »

Èt is rotèt, is rotèt co, bêcôp, bêcôp pus lon.

Èt tot d'on côp, is vèyèt 'ne bèle grande mohone : li teût esteût covièrt di couque, èt les meûrs, d'on costé c'esteût dè souque, èt d' l'aute, c'esteût dè chôcolât.

Vola Janquêt al copète èt qui s' tape a cavaye s' li scrène dè teût. Et puis i s' mèt' a djèter dèl couque a s' soûr, dismètant qu' Mariye li hène dè boquêts d' souque ou d' chôcolât.

Mins vo-re-chal li vile macrale, qui c'esteût da souque li bèle mohone.

« Ah ! je vous ai ! je vous ai !! »

Adon, elle rêssère Janquet d' vins 'ne gajoûle. Èt li p'tite Mariye, i falève qu'ille alahe qwèri d' l'êwe à pus' èt qu'ile fahe totes les comissions.

On djoû qu'ons aveût lèyî les ouh's à lādje, Janquêt prind l'idèye di s'porminer tot avâ l' mohone.

Vos-le-la v'nou è l' cāve la wi-ce qui l' vile macrale comptève ses sans', avou s'cou so 'ne tièsse di mwêrt è l' plèce di passète.

I aveût tant des pèces et tant des pèces qu'on 'nn' âreût bé rimpli tote l'église.

— « Hîye ! totes les pèces qui vola ! » di-st-i Janquêt.

Jeannot se met à grimper, à grimper, puis à regarder, à regarder, avec sa main au-dessus des yeux.

— « Oh non, allez, sœur : bien sûr, il nous faudra encore marcher plus loin. »

Et ils marchent, ils marchent encore, beaucoup, beaucoup plus loin.

Et tout à coup, ils voient une belle grande maison : le toit était couvert de pain d'épices, et les murs, d'un côté c'était du sucre, et de l'autre du chocolat.

Voilà Jeannot au-dessus et qui se lance à cheval sur l'échine du toit. Et puis il se met à jeter du pain d'épices à sa sœur, pendant que Marie lui lance des morceaux de sucre ou de chocolat.

Mais voici la vieille sorcière, que c'était à elle la belle maison :

— « Ah ! je vous ai ! je vous ai !! »

Alors, elle enferme Jeannot dans une cage. Et la petite Marie, il fallait qu'elle aille chercher l'eau au puits et qu'elle fasse toutes les courses.

Un jour qu'on avait laissé les portes ouvertes, Jeannot eut l'idée de se promener par toute la maison.

Le voilà venu dans la cave, où la vieille sorcière comptait son argent, le derrière sur une tête de mort en guise de tabouret.

— « Ha ! que de pièces ! » dit Jeannot.

Li vile macrale ètind çoula, èle broque dessus et èle vis l'apogne d'ine fwète main.

Adon ile mèt' li grand tchaudron sol feû, avou d' l'êwe divins po cûre Janquêt po l' magnî po diner.

Ile si mèt' a posse, qu'ile toûrnève èt qu'ile toûrnève è l'êwe avou les palurons d' l'ècnève po fé boûre l'êwe come qu'i fâ.

Mins li p'tite Mariye, qwand èle vèya çoula, èle ni d'ha règne : ille ariva pate a pate po podri, et ile dina-st-on fameûs côp di s'pale.

Et vola l' vile macrale : plouf ! di-st-èle, vola qu'èle tome divins !

Adon puis, Janquêt mèt' li grand covièque, èt is s'achîhet d'sus tos les deûs, po-z-esse pus sûrs.

Èt qwand l' macrale fourit cûte a crahês, on l'ètèra èl wède èt on rimpliha l' trau avou des ronhisses.

Èt ci fourit por zèls li bèle mohone èt totes les sans'.

Alît qwèri leû mame èt leû papa d'vins 'ne carotche d'ôr, èt is magnît turtos al couque tote leû vèye houte.

Èl v'la l' fâve foû !

Cak' sol soû :

Vos magn'rez l'hâgne èt mi l'ou !

La vieille sorcière entend cela, elle saute dessus et elle vous l'empoigne d'une forte main.

Alors, elle met le grand chaudron sur le feu, avec de l'eau dedans, pour cuire Jeannot pour le manger pour diner.

Elle se met au poste : elle tournait, elle tournait dans l'eau les branches des pincettes pour faire bouillir l'eau convenablement.

Mais la petite Marie, quand elle vit cela, elle ne dit rien. Elle arriva à pas de loup par derrière, et elle donna un fameux coup d'épaule.

Et voilà la vieille sorcière : *plouf* ! dit-elle, voilà qu'elle tombe dedans !

Alors, Jeannot met le grand couvercle, et ils s'asseyent dessus tous les deux, pour être plus sûrs.

Et quand la sorcière fut cuite en cendres, on l'enterra dans la prairie et on remplit le trou avec des ronces.

Et ce fut pour eux la belle maison et tout l'argent.

Ils allèrent chercher leur maman et leur papa dans un carosse d'or, et ils mangèrent tous du pain d'épices durant toute leur vie.

— Et voilà la fable finie ! Pan ! sur le seuil : Vous avez l'écale et moi l'œuf !

Conté en 1888, à Vottem, par la petite Didine Jeanfils, écolière, qui tenait le conte de sa grand'mère.

Un autre conteur (Jean Wilmotte, 10 ans, 7 oct. 1892) donnait cette variante : Jeanquet fut enfermé dans une cage, dans un coin sombre de la cave, pour s'y engraisser jusqu'à ce que fût à point son petit doigt dont la sorcière voulait faire son régal ; chaque jour il devait passer le doigt entre les barreaux pour que la vieille pût le mordiller et savoir s'il n'était pas encore bien gras. Sur le conseil de Marie, Jeanquet introduisit le doigt dans un fêtu pour l'empêcher de grossir ; mais un jour, il oublia de tirer le fêtu, la vieille s'en saisit et l'écrasa sous son talon. Furieuse, elle décida de croquer Jeanquet tout entier. Finale comme ci-dessus. O. COLSON,



Documents et Notices.

Sommaire historial de Liège, 1631-1650

Tel est le titre d'un manuscrit acheté par la Bibliothèque communale de Verviers à la vente Renier, en 1907.

Ce manuscrit est l'original de celui de la Bibliothèque de l'Université de Liège, catalogué sous le n° 805 — Histoire du Pays de Liège (depuis 1538 jusqu'à 1668).

Il comportait deux volumes, ainsi qu'il appert de l'avertissement suivant :

Chers Lecteurs Le premier volume des Evesques de Tongres, Maestricht et Liege n'ayant esté suffisant de papier pour y coucher par escrit ce qu'il restoit et s'est passé depuis Levesque Marka jusques à présent J'aij esté contraint de commencer ce second volume pour ne laisser en arriere ce qui s'est passé de nre temps pour seruir de memoire a nos successeurs et se pourront peult estre estonner et feront scrupul de croire tout ce qu'ils trouueront icij mentionné principalement durant le regne de Ferdinand et Maximilien henrij de Bauier bien que jen ay esté tesmoing oculaire d'Vne bonne partie et que le reste a esté tiré des Ymprimés et reces du Conseil, mesme du tesmoignage de gens digne de foij, Icij lecteurs ne veuilles pas mesprendre sij Vous ij voijs, ce que n'avez enuie ce que J'aij faict, ie Laij faict pour apprendre à éuiter ce qui nest que malice.

Ce texte comprend quelques ratures et corrections qui sont de la même écriture que le reste, d'une écriture régulière, droite, bien alignée.

Le manuscrit de Verviers n'est donc que la seconde partie de l'œuvre de l'auteur ; il contient les événements contemporains, de 1631 à 1650 (28 mars) ; malheureusement, la fin manque. Le manuscrit 805 de Liège va jusqu'en 1668, mais il manque le commen-

cement « le premier volume des Evesques de Tongres, Maestricht et Liège ». Le copiste aura jugé inutile de reprendre les faits antérieurs à 1538, dont le récit n'était, sans doute, qu'une copie de Jean des Preis.

Le manuscrit de Verviers comporte 249 feuillets d'une écriture serrée, de format petit in-folio (comme celui des Actes de justice). Au verso du feuillet 98, se trouve un dessin à la plume, colorié à l'aquarelle, représentant La Ruelle sur son lit de mort. Le papier porte, en filigrane, un petit trèfle irrégulier, ou une croix de Malte, assez peu distincte.

Un des feuillets de garde porte une inscription que je lis de la façon suivante : Domalius ; cette inscription est surchargée de traits qui ressemblent à des lettres majuscules N, V, B, L, entremêlés de hachures verticales.

Sur le même feuillet, d'une écriture différente du texte (fin du 18^e ou commencement du 19^e siècle), on lit :

Manuscrit rare curieux et intéressant concernant l'histoire du Bourgmestre Laruelle, son assassinat par le comte de Warfuzée, lettres, correspondances et particularités relatif à cet assassinat.

faits et circonstances interessante aux vies privées des bourgmestres Beekman, Massillon, etc., ainsi qu'aux révolutions arrivées sous le Regne de Maximilien-Henri, ses prédécesseurs et successeurs.

Histoire des Chiroux et des Grignoux.

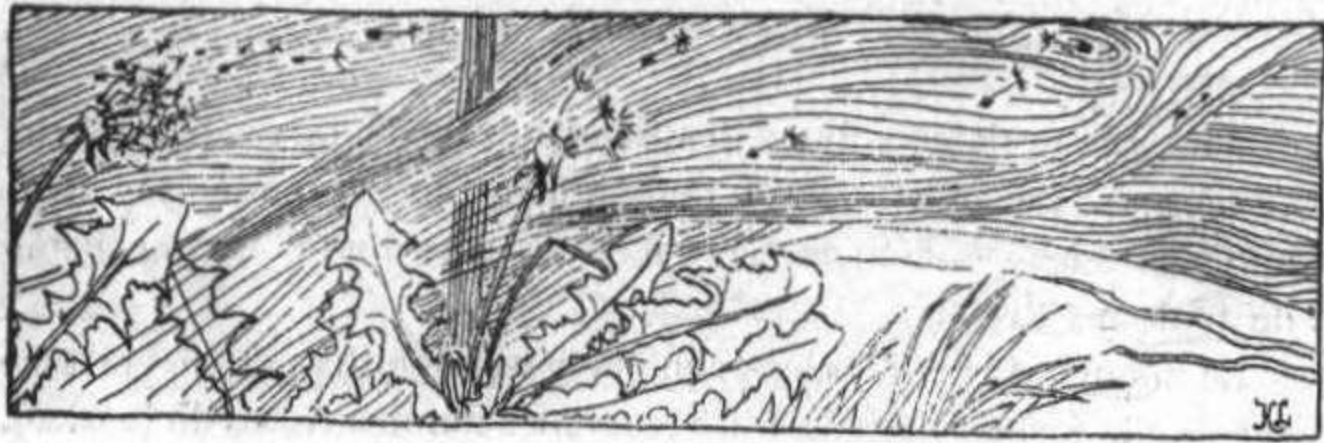
Ce précieux manuscrit a appartenu à M. Jules Mathieu, jadis bibliothécaire de la ville de Verviers ; sur le second feuillet de garde, il a écrit au crayon : « Chronique ou Annale liégeoise.

La couverture était en mauvais état. Pour la renforcer, on a collé, à l'intérieur, une patente de *faiseur de casquettes*, datée de 1834, au nom de *Grandjé Marie, demeurant à Verviers*.

Quel est le nom de l'auteur du Sommaire historial de Liège ? Je n'ai pu le découvrir. Dans le texte, on trouve des mentions qui font de lui un bourgeois demeurant sur le Pont-d'Ile. Un autre passage (page 240 de la copie de Liège) raconte que « l'an 1616, au mois de juin, fut créé à Rome, par le pape, le premier abbé des Ecoliers, nommez Winant Lathomy, auquel succéda notre cousin Paul Werteau » ; mais je n'ai pu rencontrer de traces de ce Paul Werteau.

H. ANGENOT.

Bibliothécaire de la Ville de Verviers.



Intermédiaire wallon

.... Quant à n'avoir pas le droit d'ignorer certaines choses, c'est une proposition à laquelle je ne me rallierai que lorsque la perfection absolue sera de ce monde. L'INTERMÉDIAIRE a pour devise : *il se faut entr'aider* ; s'il la remplaçait par celle-ci : *on n'a pas le droit d'ignorer*, il n'aurait plus qu'à disparaître.

(L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX, I.VII (30 décembre 1908), col. 989.)

Questions

Nous rappelons à nos lecteurs les questions qui ont été posées précédemment. Il est de la nature des recherches historiques, que leur documentation peut toujours s'augmenter, se compléter ou se préciser. Sauf des cas exceptionnels, les enquêtes de notre Intermédiaire doivent donc être considérées comme permanentes.

L'accent du nouveau Roi. — Dans son n° du soir, 23 décembre dernier, le journal *La Meuse* rendant compte de la cérémonie de la prestation de serment du nouveau Roi des Belges, dit que S. M. Albert 1^{er} prononça la formule constitutionnelle « avec les intonations un peu wallonnes qu'on lui connaît ».

D'autre part, *l'Indépendance Belge*, du même jour, dit que la Roi a prononcé son discours « de la même voix claire et ferme [que pour le serment], mais avec un léger accent flamand ».

Qu'est-ce à dire ? Le Roi des Belges a-t-il prononcé à la wallonne la correcte mais essentielle formule, et à la flamande la partie la plus longue et la plus personnelle de ses paroles ?

Ou bien faut-il croire qu'il s'agit de cet accent indéfinissable également familier aux simples mortels, simplement dû à l'émotion inséparable d'un premier début ? Et que cet accent-là, les reporters l'ont interprété de bonne foi suivant leur petit sentiment personnel ?

L'énigme n'est pas cruelle.... Mais qui la résoudra ?

LÉGIA.

Masson, avocat nivellois de la fin du XVIII^e siècle. — On lit dans *l'Histoire d'une Grande Dame au XVIII^e siècle : La Princesse Hélène de Ligne*, par Lucien PEREZ (Paris, Calmann-Lévy, 1887), 2^e éd., 1^{er} vol., p. 417.

« Le prince de Ligne, 1791, rentre officiellement à Mons en qualité de grand bailli du Hainaut, accompagné par le prince Charles. Un superbe banquet suivi d'un concert et d'un bal, au grand salon de l'hôtel-de-ville, leur fut offert par les Etats du Hainaut.

« Plusieurs pièces de vers furent présentées au prince de Ligne par les étudiants du collège d'Houdain et par des particuliers.

« Cependant, il y eut une note discordante de ce concert d'éloges ; un certain avocat de Nivelles, nommé Masson, publia un libelle à cette occasion : « Parmi plusieurs traits que j'ai oubliés, écrit le prince, il disait qu'à mon entrée de gouverneur du Hainaut, j'avais l'air d'un vieux sultan, etc. ».

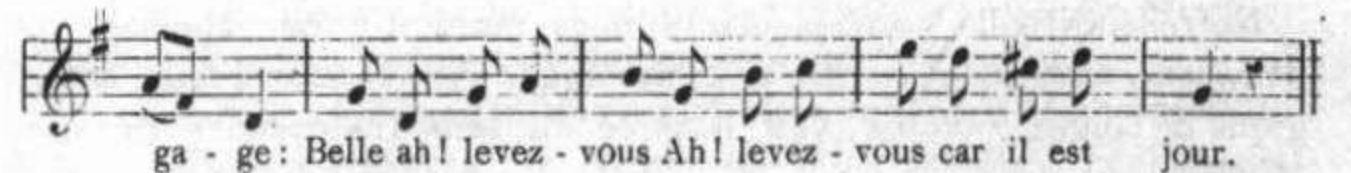
Où est ce libelle ?

Qui était Masson ?

Georges WILLAME.

« **Voici l'alouette qui chante** », **chanson à retrouver.** — Le genre des « aubes » est très rare dans nos chansons populaires. Le fragment suivant est d'autant plus précieux. C'était le couplet favori d'un nommé *Librit* (Libert) ouvrier agricole du temps de mon enfance, qui, chaque samedi, jour de paie, le répétait à satiété dans son ivresse, sans que personne lui ait jamais entendu dire la suite.

Quelqu'un connaît-il cette chanson et peut-il nous la compléter ?



Voici l'alouette qui chante,
Qui nous annonce le point du jour.

Elle vient redire

En son charmant langage :

Belle, ah ! levez-vous

Ah ! levez-vous, car il est jour.

O. C.

Embrasser trois fois. — Dans un récent n° de la *Revue des Traditions populaires* (t. XXIV, 1909, p. 448), un correspondant belge publie cette note :

« J'ai vu dernièrement deux dames, l'une wallonne, l'autre flamande, s'embrasser en se quittant. La dernière s'écria alors : « Mais vous m'embrassez trois fois, vous êtes bien une Wallonne ! »

Cette appréciation est-elle traditionnelle? Existe-t-il chez les Flamandes (ou chez les Flamands...) cette idée que les Wallonnes aiment à donner des baisers répétés ?

FURET.

Réponses

Wallonie (XVII, 20, 65, 172, 206). — A-t-on remarqué que le mot de *Wallonie* a été prononcé par Albert 1^{er} dans son discours d'avènement? Le nouveau roi a manifesté la certitude que « le peuple belge maintiendra » le patrimoine sacré fait du labeur de tant de générations et qu'il pour- » suivra sa marche vers les conquêtes pacifiques du travail et de la science, » tandis que les artistes et les écrivains de Flandre et de Wallonie » suivront le chemin de leurs chef-d'œuvres ».

Ainsi le mot de *Wallonie* a reçu, dans des circonstances inoubliables, la consécration politique qui lui manquait encore.

Néanmoins, le mot n'est pas français : c'est un coup de force que de le consacrer ainsi. Ne devons-nous pas nous attendre à ce qu'en quelque coin des Flandres, on vienne traiter, pour ce fait, le jeune roi d'autocrate? Ce jour-là, les Wallons ne pourront guère le défendre, puisqu'ici même il fut montré que le mot de *Wallonie* ne date, suivant toute apparence, que de cinquante ans environ !

Circonstance aggravante : la *Wallonie*, au début, c'était le pays liégeois. C'est, je pense, notre revue qui a étendu le sens de ce mot à toute la Belgique de langue française.

Il semble donc y avoir un petit triomphe pour *Wallonia* dans la patriotique parole d'Albert 1^{er}. Mais le roi lit-il cette revue ?

LÉGIA.

Notre spirituelle correspondante nous permettra de rappeler que *Wallonia*, en prenant ce titre pour un organe s'intéressant à toute la Belgique de langue française, s'est inspirée du sens traditionnel du nom Wallon.

Certes, le mot de *Wallonie* n'est pas dans le Dictionnaire de l'Académie. Mais le prestige de l'Académie a bien décliné... Et puis le mot est belge : il l'est d'autant plus que la Chambre et le Sénat l'ont entendu prononcer et lui avaient, en quelque sorte, donné un commencement de consécration officielle. Le Roi, en l'employant, n'a donc pas fait acte de révolutionnaire ou d'autocrate, mais simplement de patriote, restant parfaitement, comme on voit, dans le rôle d'un monarque à qui la Constitution

confie le soin de sanctionner les actes légitimes et nécessaires des représentants de la Nation.

Si, du reste, il n'en n'était pas ainsi, *Wallonia*, il importe de le répéter, ne pourrait en aucune façon encourir le cruel reproche ou mériter l'insigne honneur d'avoir inspiré la parole royale : ce n'est pas nous qui avons inventé le Mot !

Il convient d'être véridique mais modeste. Le nouveau Roi des Belges est abonné à notre Revue depuis bon nombre d'années. Toutefois, le fait ne prouve rien quant à la thèse de notre correspondante. Si les Rois lisaient tout ce qu'on leur envoie, ils n'auraient plus le temps de rien sanctionner du tout !

N. D. L. R.

Thomas [et non François] **Lamy** : lieu de sa naissance (XVII, 297). — Mgr. Lamy, Thomas-Joseph (et non François comme il a été imprimé) est né le 27 février 1827 à Ohey, et mort à Louvain le 30 juillet 1907. Voir LADEUZE, *Notice sur la vie et les travaux de Mgr Lamy...*, dans *Annuaire de l'Université catholique*, 1898, pp. CXXXI-CLIX.

Victor CHAUVIN.

✻ ✻ L'auteur de la question se trompe : ce n'est pas François Lamy, mais bien Thomas Joseph Lamy qui fut professeur à l'Université de Louvain.

L'Annuaire de cette Université pour 1908 (72^e année), p. CXXXI, dit : « Thomas Joseph Lamy naquit le 27 janvier 1827, à Ohey, modeste village du haut plateau de la rive droite de la Meuse, qui a donné à l'Université le Dr Lefebvre, de grande et vénérée mémoire, et qui eut longtemps pour bourgmestre un autre de nos professeurs, M. François de Monge ».

Abbé L.-J. COURTOIS.

✻ ✻ Né à Ohey, le 27 janvier 1827, Mgr Thomas Joseph (et non François) Lamy a été nommé professeur à l'Université de Louvain en 1858. Il y a enseigné le syriaque (et non l'assyrien), l'Écriture Sainte et l'hébreu.

Parmi ses nombreux travaux, on cite surtout la publication des écrits de S. Ephraem, une *Introductio in Sacram Scripturam*, des commentaires bibliques, des études sur l'histoire des églises syrienne et grecque, des articles à propos de livres de Renan, etc., etc.

Président de la « Pédagogie Marie-Thérèse » de 1860 à 1890, chanoine honoraire de la Cathédrale de Namur en 1867, membre titulaire de l'Académie royale de Belgique depuis 1882, prélat en 1885 et commandeur de l'Ordre de Léopold en 1903, Mgr Lamy est mort à Louvain le 30 juillet 1907.

Ces détails sont empruntés à la *Notice sur la vie et les travaux de Mgr Lamy*, que le recteur actuel, Mgr LADEUZE a publiée en 1908 dans l'Annuaire de l'Université de Louvain (p. CXXXI et suiv.)

LÉON DEBATTY.

✻ ✻ Mgr Lamy, dont le prénom principal est Thomas, naquit à Huy. Il était bien wallon, comme en témoignent diverses anecdotes.

On a raconté comment se fit, au petit séminaire de Floreffe, la présentation de l'élève Thomas Lamy, qui devait être l'un des plus brillants élèves de l'établissement et qui y a toujours été cité comme l'honneur du palmarès. Cela remonte à plus de soixante-dix ans.

Le jeune Thomas arrivait précédé de la réputation, justement méritée à l'école primaire, d'un « fort en thème ». Le supérieur de Floreffe était enchanté de l'acquisition. Il fait fête au nouvel arrivant, et le questionne avec intérêt sur lui-même et sur sa famille. Thomas répond, et c'est ici que commence à devenir « historique » l'accent, le fameux accent d'Ohey. Les réponses sonnèrent ainsi :

— Et comment donc vous appelez-vous, mon ami? demanda le supérieur.

— Thomas Lamy, n'est-ce pâàs.

— Quel âge avez-vous?

— Onze ans, n'est-ce pâàs.

— Ah!... Et d'où êtes-vous?

— D'Auhet, n'est-ce pâàs.

— Fort bien!... Je connais Ohey. Charmant village. Je m'y suis déjà rendu. Et quelle maison habitez-vous, à Ohey?...

Là-dessus, l'élève Lamy, qui possédait déjà à cette époque la passion de l'exactitude et l'esprit d'humour, interrompt le supérieur et, de son débit traînant et doux :

— D'abord, je n'habite pâàs une maison; j'habite un bâtiment...

Pour comprendre tout le sel de cette réplique d'enfant, il faut savoir que, dans le pays d'Ohey, il y a entre une maison et un bâtiment, une différence hiérarchique qui est l'exact contrepied de celle que l'Académie française met entre ces deux termes : à Ohey une maison, c'est... une maison : et un bâtiment, c'est une maison, mais avec, en plus, quelque chose de distingué qui fait — comment dire? — que tous les bâtiments sont des maisons, mais que toutes les maisons ne sont pas des bâtiments.

Et maintenant mettez cela, avec l'accent de terroir et l'habitude locale du « n'est-ce pâàs », dans la bouche du jeune Thomas Lamy, vous jugerez de l'effet.

Le supérieur n'y put tenir : il rit de bon cœur; Thomas Lamy aussi. Et c'est ainsi que le futur syriologue fit son entrée au séminaire de Floreffe.

FURET.

Les « russes » à la foire (XVII, 251, 298). — L'origine de cette dénomination, telle qu'elle a été rapportée par nos collaborateurs, a été établie pour la première fois dans le journal *l'Express*, n° du 14 octobre 1900, sous la signature BERTHOLET. Cet article a fait le tour de la presse, et a été reproduit, notamment, dans *Wallonia*, t. IX (1901), p. 216-217. La Revue avait donc répondu d'avance à cette question.

AGRAFA.

Jeu de gailles (XVII, 334). — Quand j'étais jeune, il y a longtemps, les gamins jouaient à ce jeu qui consistait à tracer sur la terre un carré dans lequel on déposait des noix en tas : en langage du pays [Soignies], *gailles* = noix et *moncia* = tas. Puis on prenait sa distance et, avec une autre noix, on frappait dans le tas, de façon à faire sortir du carré le plus de noix possible, celles-ci appartenant au joueur. A. D.

Ce même jeu est très populaire dans tout le pays. Aux environs de Liège, il se joue à présent avec les billes, celles de l'enjeu étant réunies dans un rond tracé sur le sol; on le désigne par ce nom à *bourlâ*, le mot *bourlâ* donnant aussi l'idée de tas ou monceau. O. C.

Les cloches dans la tradition populaire. (XVII, 297.) — Une église avait été construite de 1762 à 1775, dans la commune de Guignies, qui appartient aujourd'hui au Hainaut. Des cloches furent fondues en 1789 dans la localité même et donnèrent lieu à la chanson suivante :

Chanson des cloches de Guignies.

Nous faut canter
Pour nous gangnies à boire
Plusieurs histoires
Qui sont arrivées la semaine passée.
Ce sont des gens tout rempli d'aventure
Tout en l'enturlure
A en rire plus d'un jour.

Jeudi passé, pour quémenchier l'affaire
Y a eu pu à rire qu'à braire
De vir tout le monde arrivé envers le diné;
Grament des gens n'ont point migniés leu potage
Ni leu molle fromage;
Pour voir les cloches coulés (*sic*)
Ont tout abandonné.

Quand s'est venu vers les sept heures du soir,
Tous les sarqueloirs
Et les sarqueleux
Alloient de deux à deux
Il y avait là des gens de toutes sortes,
Même entre les autres
On a remarqué què avo un Anglois.

Quand c'est venu vers les huit heures du soir,
Tous les habits noirs
Sont approchés du bord
Pour chanter : Veni Creator,
En invoquant plusieurs saints personnages,
Patron de no village,
S'écrioit Jean Dutoit,
Notre grand saint Piat.

Ayant fini cette ouvrage sans pareille,
Réussi à merveille,
Le Te Deum chanté pour remercier Dieu,
Et puis après ces monsieur
Sont allés boire une bouteille,
Quoiqu'à la chandelle
Ils ont bu du vin
Tous jusqu'au lendemain

Le lendemain, nos gens d'un grand courage
Sont mis à l'ouvrage
L'ont tiré hors du tréau
Noirs comme des corbeaux.
Ils ont cherché plusieurs demoiselles,
Des vieilles et des laides,
Et il l'ont froté
Avec du sabouré.

Tout aussitôt, a dit Pauline Piquette,
Pour les avoir pu nette
Y faut del mouille de gambon
Avec du noir savon.
Y ont démêlé tout ce bon tripotage
Avec du molle fromage;
L'on frolé par deseur et par dessous
Qu'on peut dire tout partout.

Cette chanson, recueillie sur les lieux par R. Desespringalle, fut transmise par lui à un bibliophile tournaisien, Emile Desmazières, qui l'a classée dans les dossiers qu'il avait formés pour les communes de l'arrondissement de Tournai et qu'il a légués aux Archives de la ville de Tournai.

Aucune indication ne fournit d'explications sur les allusions plaisantes de cette chanson. Elle a le mérite d'avoir été écrite en 1789 et permet de constater que le baptême des cloches constituait une cérémonie intéressant vivement la population. Le texte, farci de mots wallons du terroir, constitue en outre un document d'une valeur spéciale.

E. MATTHIEU.

Le vin de la Comète (XVII, 322). — Je lis p. 322 du dernier n° : « On a prétendu aussi que les comètes avaient sur le vin une influence bienfaisante ». Cette soi-disant tradition n'est basée que sur la coïncidence de la récolte exceptionnelle de 1811 avec la comète : on appela naturellement le vin de cette année le vin de la comète, mais sous le gouvernement hollandais seulement. L'établissement n° 199 de la rue Vivegnis à Liège, où les bourgeois allaient déguster le bourgogne et le vin de pays, n'a pris son enseigne « A la Comète » que peu avant la Révolution de 1830, et jamais, que je sache, on ne l'a appelé *a li steûle a cowe*.

N. LEQUARRÉ.



HISTOIRE.

Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. Annales.

Tome IX, 1^{re} et 2^e livraisons.

(pp. 1 à 126). H. NIMAL. *Les béguinages*. — Ce travail est une sorte d'introduction générale à une série de monographies consacrées à chacun des béguinages de Belgique. Dans cette première notice, l'auteur nous prouve que les béguinages doivent leur nom et leur création au liégeois Lambert le Bègue, et retrace le développement, l'organisation intérieure et l'influence religieuse, sociale et économique de ces originales institutions charitables « une des gloires de l'église et de la patrie, une des plus belles et des plus remarquables créations du moyen-âge dans nos contrées ». Cette étude, très fouillée, mérite les plus grands éloges, mais n'est pas à l'abri de tout reproche. Elle nous semble un peu alourdie par un étalage d'érudition excessif qui empêche souvent de saisir la pensée de l'auteur avec netteté et précision. Malgré cette abondance des citations qui prouvent que le P. NIMAL a dépouillé consciencieusement tout ce qui a été écrit sur les béguinages par les anciens érudits et par les historiens belges de notre époque, il faut reconnaître que la science allemande n'a pas été aussi considérée : les lecteurs de *Wallonia* pourront le constater en comparant la bibliographie donnée comme annexe à cette notice avec celle du travail de Herm. HAUPT, traduit en français dans le tome XI, pp. 5 à 10 et 34 à 53 de cette revue. Nous aurions voulu enfin que l'auteur insistât d'avantage sur l'importance économique et sociale de ces établissements religieux qui furent, pour la bourgeoisie des villes du moyen-âge, une heureuse solution de la « question féminine » qui se posait alors avec d'autant plus d'urgence que le nombre des femmes dépassait de beaucoup celui des hommes. Ces réserves n'empêchent pas de reconnaître que le travail du P. NIMAL mérite de retenir l'attention de tous les chercheurs : il est d'autant plus précieux qu'il reproduit *in extenso* un document que l'on croyait perdu, à savoir le règlement composé par le vicaire général Jacques de Troyes pour les béguines et approuvé par l'évêque Robert de Thourotte vers l'an 1246.

(pp. 127 à 132). R. MAERE : *Le retable de Herbais sous Piétrain*. — Description du retable de la chapelle de ce hameau. Cette œuvre date du milieu du XVI^e siècle et se trouve actuellement dans un très mauvais état de conservation. Le musée du Cinquantenaire de Bruxelles se propose de l'acquérir ; l'auteur le regrette un peu, et nous partageons ces sentiments, car en arrachant ces objets d'art anciens à leur milieu pour les entasser dans des halls, on aboutit à former des collections hétéroclites de choses mortes, qui ne peuvent plus évoquer le passé, et à ne créer qu'un immense « magasin d'antiquaire ».

(pp. 133 à 179). J. DE WERT : *Le serment des archers de Basse-Wavre*. Ce fut après la guerre de la ligue d'Augsbourg, vers la fin de l'an 1697, que les bourgeois de Basse-Wavre résolurent d'ériger un nouveau serment d'archers, indépendant de la même confrérie qui existait déjà à Wavre. L'histoire de ce corps ne remonte donc pas très haut et l'intérêt qu'elle présente est de donner un intéressant tableau de mœurs populaires et de contribuer par là à augmenter nos connaissances folkloriques. La source unique de ce travail est le registre aux délibérations du serment qui renferme toutes les délibérations de la confrérie depuis 1698 jusque 1790.

(pp. 181 à 300). Georges WILLAME : *Un procès du chapitre de Nivelles (1759 à 1765)*. — Ce travail est le résumé, fait avec beaucoup de patience et de clarté, de l'énorme dossier d'un procès, plaidé devant le Conseil Souverain du Brabant, et qui mit aux prises, pendant sept ans, l'abbesse, les chanoinesses et les chanoines du chapitre noble de Nivelles. Cette longue querelle fut provoquée par une délibération des chanoines qui voulaient offrir, dans la collégiale, un autel au curé et aux mambours de l'église paroissiale St-Jacques, pour y célébrer les offices divins. L'abbesse s'opposa énergiquement à cette tentative et elle obtint gain de cause devant le Conseil de Brabant. La procédure nous fait connaître maints détails curieux sur les rapports qui existaient entre les chanoinesses et chanoines de Ste-Begge et invoque l'histoire du célèbre chapitre depuis ses plus lointaines origines.

E. Fairon.



Jean Stecher.

Les vacances de cette année 1909 nous ont ravi, sournoisement et sans bruit, la dernière de nos anciennes figures universitaires. Le lundi 6 septembre s'est acheminé vers Robermont le convoi funèbre de Jean Stecher. Un petit nombre d'amis suivaient le cercueil, ceux-là seuls que les parents du défunt connaissaient ou que les journaux de Liège avaient avertis à temps. Ce départ convenait bien à la modestie et à la sagesse du vieux maître, qui avait refusé tous les honneurs dus à ses funérailles et qui s'en allait ainsi à quatre-vingt-neuf ans, après avoir vu et jugé trois générations humaines. Et on aurait dit qu'il avait choisi le temps des vacances pour s'éclipser de la vie sans bruit, pour ne forcer personne à retourner la tête....

Cependant nous ne voulons pas nous faire les complices ingrats de cette modestie. La Wallonie, comme l'Université, comme l'Académie et bien d'autres institutions, doivent à Stecher un tribut d'hommages. Il ne nous est pas permis d'oublier que le disparu a été le modèle de ces Flamands d'avant les revendications, qui ont su fondre en eux la culture germanique, la culture romane et la culture classique en une harmonieuse unité. Il n'a pas cru que l'Escaut devait boudier la Meuse ou que le suprême patriotisme consistait à ravaler le voisin. L'enfant de Gand est devenu l'enfant de Liège ; il a été un ardent défenseur de l'union des deux races ; il s'est mis à étudier le wallon avec la curiosité sympathique d'un savant qui ne veut pas ignorer un idiome national ; il a fait partie de la *Société liégeoise de Littérature wallonne*, où il

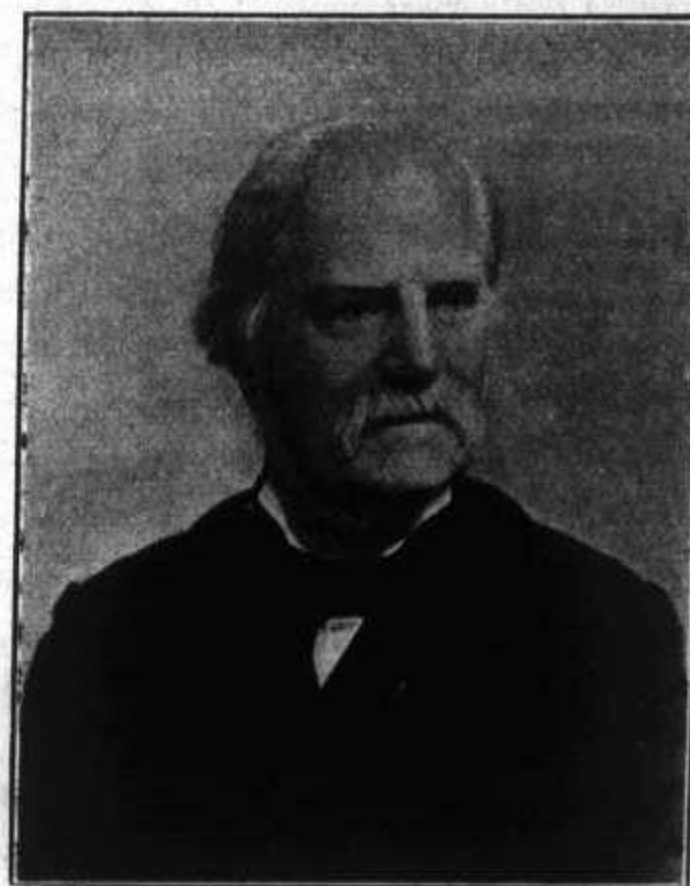
a produit des travaux remarquables. *Wallonia* se doit à elle-même et à sa cause de commémorer le souvenir du vétéran qui a écrit en 1850, *Flamands et Wallons*.

Auguste-Jean Stecher est né à Gand le 11 octobre 1820. Après avoir passé son doctorat en philosophie et lettres, il professe à Gand de 1842 à 1850, comme professeur agrégé à l'Université de Gand, comme professeur à l'École spéciale du Génie civil. A l'Université, il enseignait la littérature, au Génie civil il donnait un cours d'histoire nationale, élémentaire, dit-il, mais qu'il imprégnait déjà de ses sentiments unionistes. En 1850, il est nommé professeur à l'Université de Liège et à l'École normale des Humanités, qui venait d'être fondée. Dix ans plus tard, il succéda, à l'Université, à Baron, dans la chaire d'histoire de la littérature française. Il fut aussi inspecteur des études à la Section normale de régentes annexée à l'École normale d'institutrices de Fragnée. Ses travaux scientifiques l'avaient conduit à l'Académie. Élu d'abord membre correspondant le 8 mai 1876, il avait été nommé membre titulaire le 9 mai 1881. Il y fut un sociétaire actif et assidu : les étudiants de l'École normale savaient quel était le lundi où M. Stecher se rendait à Bruxelles pour la séance de l'Académie, et ils se plaisaient à prédire aux jeunes qu'il y aurait relâche ce jour-là.

C'est à Liège que Stecher a donné le meilleur de son activité de penseur et de maître. Pendant quarante ans il a formé chez nous tout ce qui est devenu avocat, magistrat, professeur, homme politique, homme de lettres, journaliste. Nul n'enseigna plus et mieux que lui, par la parole, par la plume, par l'exemple enfin, cette trinité du beau, du bien et du vrai qui est l'idéal du parfait humaniste ; et, en même temps, par sa culture germanique, il échappait à ce que l'humanisme d'antan pouvait avoir d'étroit et de fermé à l'esprit moderne. Il a été ainsi, plus que d'autres ses contemporains, représentatif d'un état d'esprit et d'une tendance, le trait d'union entre nos deux races, le conciliateur de deux conceptions différentes des Humanités.

Ce qu'a été Jean Stecher dans sa juvénile ardeur, quand il ressemblait au portrait de la salle des professeurs à l'Université de Liège, nous ne saurions le dire. Il y faudrait le témoignage de quelque élève de soixante-dix ans. Sémillant, spirituel, prime-sautier, charmant, persuasif, homme de goût, ami de la diversité, certes il fut tout cela aux beaux jours de sa puissance intellec-

tuelle, mais nous ne croyons pas qu'il eut jamais le tempérament d'un novateur et d'un révolutionnaire. En philosophie, en politique, en art, sa sagesse et sa pondération se manifestaient par des aphorismes où il condensait son amour du juste milieu, des solutions moyennes et sa crainte des extrêmes et des excès : *inter utrumque, ne quid nimis, μηδὲν ἄγαν, est modus in rebus, sunt certi denique fines...* Fut-il dans ses cours de littérature un romantique acharné ? l'apparition d'un nouveau chef-d'œuvre faisait-elle battre son cœur à outrance et avait-elle sa répercussion aussitôt dans le cours qu'il professait ? La vérité est qu'il n'y mettait ni hâte fébrile ni exclusion systématique. Il consultait l'opportunité, l'intérêt des classes. Celui qui vit dans la sereine région des chefs-d'œuvre, ne mesure point l'actualité au même mètre que d'autres, et je ne m'imagine pas qu'un roman de Balzac ou un recueil de vers français ait frappé en plein cœur à Liège le savant occupé de Platon, d'Euripide, de Goethe, de Racine, ou, à l'inverse de quelque vieux représentant du moyen âge comme Adam de la Halle, Gilbert de Berneville, Quene de Béthune, ou Gautier d'Arras. Cependant il suivait d'un œil attentif le mouvement littéraire. Plus tard même, telle œuvre nouvelle, comme *l'Évangéliste* de Daudet, qui lui plut par sa sobriété, nous fut révélée par lui à l'École Normale dès son apparition. On peut donc présumer à plus forte raison qu'il en agissait de même à l'époque des grandes victoires romantiques.



Pour ma part je l'ai connu sexagénaire, de 1879 à 1883. Nous autres normaliens nous suivions à la fois ses cours de l'École normale et ceux de l'Université. Des deux côtés, les auditoires, qui étaient d'ordinaire très nombreux, écoutaient le vieux maître avec un respect et dans un silence absolu. Nous essayions de saisir et

de noter au passage les noms propres, les textes, les citations qui brochaient sur la trame de son exposé. Même on peut dire de ses cours d'histoire des littératures anciennes qu'ils étaient trop savants pour nous autres petits humanistes de collèges provinciaux. L'érudition étouffait d'abord à nos regards les grandes vues et les idées importantes du cours ; mais quand on relisait ensuite à tête reposée, on était frappé de la richesse des développements, de la documentation intarissable du maître, qui n'était arrivé à cette surabondance que par son zèle à se tenir au courant des publications nouvelles sur la matière et son désir d'en faire passer les traits saillants dans ce cours qu'il enrichissait sans cesse. En voici un exemple typique, qui a souvent défrayé nos charges étudiantes. Au début de son histoire de la littérature latine, il ne manquait pas de dire qu'il fallait, à la façon des Allemands, bien préciser le point de vue historique, le *standpunkt*, puis pour mieux faire entrer dans nos jeunes cervelles cette idée féconde, dont nous avons réellement besoin, il ne manquait pas de nous fournir les opinions concordantes de maints docteurs sur le *standpunkt*. Il poussait la probité de l'historien jusqu'à nous dicter les noms et les titres des moindres auteurs et orateurs latins perdus, dont on sait, par l'un ou l'autre passage, qu'ils ont écrit ou plaidé, sans se douter que cet encombrement des Teuffel, des Pauly, des Ersch et Grüber pesait un peu lourdement à nos éruditions très rudimentaires. Arrivé à Horace, il analysait chacune des satires, des épîtres, et discutait la date probable de la composition de l'œuvrette d'après les conjectures de la science allemande et française combinées. C'était d'une probité qui n'admettait pas le déblayage. Mais nous étions mieux à l'aise quand le professeur, s'humanisant, nous parlait de l'aimable philosophie d'Horace ou de la piété, du respect des traditions, de la douceur et de la sensibilité racinienne du magicien Virgile.

Où nous avons aimé et le plus efficacement suivi M. Stecher, nous autres normaliens, c'était à l'École normale. Le cours de français avait une partie théorique et une partie pratique. La partie théorique formait un grand cours encyclopédique de quatre ans, qui se faisait toutes classes réunies. Chaque année nouvelle commençait ainsi par une portion différente du cours, mais les nouveaux n'en souffraient pas : en effet, on faisait ici de la littérature comparée, mais par genre. Une année était consacrée à la littérature épique et narrative, une autre au théâtre, une autre à l'éloquence, une autre au genre lyrique. La description était rattachée

à la narration. Cet enseignement était conçu d'une façon plus libre, plus pratique et plus grandiose qu'à l'Université. Ici Stecher savait sortir des empâtements de l'érudition germanique. On puisait dans toutes les littératures, grecque, latine, française, allemande ou anglaise; on remontait parfois jusqu'à l'Inde. Sans doute, sur chacun des grands genres, il donnait des préceptes ou des conseils, mais rarement dans un sens impératif, et s'il lui arrivait de nous dicter d'après Népomucène Lemercier les vingt-cinq choses qu'il y a lieu d'observer pour composer une... mauvaise tragédie, ce n'était que pour fixer les idées et non pour nous imposer la récitation des vingt-cinq articles; et surtout c'était avec maints sourires, avec une gentille plaisanterie sur cette manie de tout réduire en théorie. Il savait que les Lemercier n'enseignent pas à faire du théâtre, mais il disait que les préceptes ont du bon pour le professeur chargé d'analyser les chefs-d'œuvre; ils fournissent le langage technique et les principaux sujets d'analyse. Souvent d'ailleurs on prenait les dits préceptes dans quelque théoricien qui avait écrit élégamment sur la matière, Marmontel, Francis Wey, Villemain, Nisard, Baron et vingt autres dans chaque genre. Mais surtout on se hâtait d'abandonner les règles et la théorie pour aborder l'histoire du genre. On en poursuivait l'évolution dans toutes les littératures accessibles et on établissait des comparaisons suggestives. Des élèves, tour à tour, étaient chargés de préparer des passages dans les auteurs à examiner. Là, l'immense lecture de Stecher, la finesse de son goût, son éclectisme nous dirigeaient admirablement. Il savait à l'avance quels auteurs et quels passages il était opportun de lire, quels critiques en avaient fait valoir les beautés. Il savait où l'on pouvait trouver les renseignements biographiques, les jugements les plus assimilables et les mieux pondérés. Là, plus de chrestomathies; nous étions jetés en plein fleuve. Au début, les élèves de première année s'enlisaient profondément dans les analyses de Sainte-Beuve, dans les *Tragiques grecs* de Patin ou les *Deux masques* du truculent Paul de Saint-Victor; il arrivait que les Schlegel, les Nisard, les Scherer, les Saint-Marc Girardin, voire l'utile Vapereau les égaraient au lieu de les orienter; mais avec l'aide et les conseils de leurs aînés, qu'ils avaient toujours sous la main à l'internat, la plupart finissaient par s'y reconnaître. On se sentait vraiment là dans un séminaire de littérature, où les exercices prenaient une valeur d'exercices, de travail actif, et non de cours de mémoire. On apprenait réellement là à penser, à diriger sa pensée, à l'exprimer, à former son goût.

Outre les préparations, les lectures expliquées, les analyses, les critiques orales, il y avait un autre exercice pratique où l'élève devait mettre à la fois de la science, de l'intelligence, de l'âme et du style : c'était la composition française trimestrielle. Une ou deux fois par trimestre, suivant l'importance du travail, il fallait remettre vingt à quarante pages sur un sujet de critique littéraire. Le sujet restait au choix de l'élève. Pour chaque devoir, le professeur nommait un examinateur, qui avait la charge de rendre compte, à une des leçons subséquentes, de la méthode, des qualités, des défaillances de son condisciple, à la fois au point de vue des idées et du style. Il y avait des critiques bénisseurs et faciles, que l'on souhaitait pour son travail ; il y avait des critiques éplucheurs et âpres, que l'on redoutait. Mais M. Stecher connaissait vite les uns et les autres. Il savait au besoin prendre la défense de l'élève attaqué trop violemment et avec « démesure » ; il savait forcer le critique à justifier ses observations ; il permettait d'ailleurs à l'accusé de se défendre et l'on assistait parfois ainsi à des assauts entre l'auteur, l'examineur et le professeur-président, très vivants et à coup sûr très instructifs. C'était là surtout qu'on s'habituaient à énoncer avec précision, à clarifier sa pensée, à sortir du vague et des généralités, à traiter les questions capitales utiles à un futur professeur. Et tout n'était pas dit après ce débat. Le maître revoyait les travaux, et, quand il les rendait aux auteurs, le critiqué savourait parfois le plaisir de constater que le grand juge avait réformé le premier jugement. Parfois aussi il avait la joie de voir son travail proposé pour le *Livre d'honneur*, le *Litre* (1) en argot normalien. Alors le relatif chef-d'œuvre de nos veilles allait rejoindre l'Inspecteur général à Bruxelles, et, s'il revenait de là avec l'approbation, l'auteur avait la gloire de l'inscrire lui-même dans le *Litre* vénéré, un immense registre à riche reliure, qu'on ne voyait, qu'on ne pouvait feuilleter qu'à cette occasion, don royal du duc de Brabant, le futur Léopold II. (2)

Après avoir tenté de retracer la marche générale du cours, il me serait doux d'en reproduire par certains traits la physionomie particulière. Nous préférons les portraits ressemblants aux por-

(1) Sans doute de *litteræ*.

(2) Ce Livre d'honneur de l'ancienne École normale des Humanités a figuré à l'exposition de Liège en 1905.

traits idéalisés. Qu'on nous permette donc d'évoquer l'image du charmant homme qui nous dirigeait vers 1880. Il côtoyait la soixantaine. Des traits restés très fins dans une figure rondelette ; dans le cou un fin collier de barbe blanche, que nous dénommons « barbe philologique » ; des cheveux blancs ondulant autour de l'oreille ; et des fossettes dans les joues, qui se creusaient au moindre sourire : ainsi me le retrace un dessin pris il y a trente ans d'un crayon malhabile sur la couverture d'un cahier d'écolier. Je suis heureux de posséder maintenant ce souvenir, fruit d'un quart d'heure de désœuvrement. Il saute aux yeux que cet homme à la voix douce, au sourire fin, à l'humeur égale, qui lisait comme on cause, avec un naturel parfait, qui causait sans éclat de voix, avec une grande pureté de prononciation et un grand charme de diction, mais qui n'oubliait point, tout en parlant, de se glisser un caramel en bouche, n'était pas l'homme des outrances et des paroxysmes. Il ne songeait pas à rompre des lances en faveur du réalisme triomphant ni du symbolisme nouvellement éclos. C'était l'époque de *l'Assommoir*, du *Nabab*, des *Rois en exil*, de *l'Évangéliste*, des *frères Zemganno*, de la *Chanson des Gueux*, de la *Princesse de Bagdad*, des *Corbeaux*, de *Sagesse* :



ces œuvres, il ne les écartait pas systématiquement, il ne les recherchait point, il en retenait ce qui était de bonne compagnie, ce qui ne posait pas des problèmes trop délicats et trop particuliers pour nos vingt ans. Daudet trouvait grâce devant lui, Zola effarouchait son goût. Un jour il stigmatisa une invention de je ne sais plus quelle œuvre du brutal romancier. Il s'agissait d'un garçon boucher qui plonge sa main dans un seau de sang, et, relevant le bras, montre son poing ganté de rouge. Ce gant rouge lui apparaissait comme une effrayante audace descriptive, et je vois encore le geste du charmant homme, élevant sa main blanche entourée de la blancheur impeccable d'une manchette, et regardant avec une moue à fossettes l'effroyable vision du gant rouge au bout de ce bras tendu. Le réalisme nous en a fait voir d'autres